Province de Hainaut

Commune de Pont-A-Celles

Ex : Thiméon

Plan de division

Echelle 1/250

0 1 2 5 10M

Liste de coordonnées

Numéro	X	Y	Description	Numéro	X	Y	Description
11	154585,11	131047,42	Angle plusieurs	11	154586,18	131052,41	Alignement bâtiment
12	154575,53	131075,18	Alignement pilastre	12	154551,72	131056,91	Angle bâtiment
13	154598,15	131044,14	Point de limite	13	154511,05	131008,04	Angle bâtiment
20	154484,11	131026,00	Coin plinthe	14	154511,50	131002,69	Angle bâtiment
21	154466,47	131022,20	Angle pilastre	15	154509,44	130994,74	Angle mur
22	154460,60	131016,61	Point de limite	37	154479,61	131004,69	Bord de chemin
23	154454,32	131022,99	Point de limite	38	154479,62	131000,77	Bord de chemin
24	154473,73	131040,42	Point de limite	39	154479,23	131000,58	Bord de chemin
25	154495,29	131048,58	Point de limite	40	154479,00	131004,97	Bord de chemin
26	154498,97	131022,86	Angle mur	41	154474,34	131003,74	Bord de chemin
27	154478,46	131004,01	Angle mur	42	154474,46	131000,44	Bord de chemin
28	154472,29	131004,97	Angle mur	43	154473,93	130998,14	Bord de chemin
29	154493,25	131041,92	Coin plinthe	44	154486,14	131005,47	Bord de chemin
30	154493,70	131041,38	Angle bâtiment				

Situation cadastrale

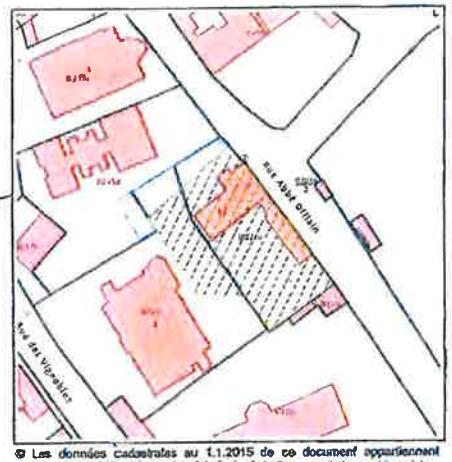

© Les données cadastrales au 1.1.2015 de ce document appartiennent exclusivement à l'Administration Générale de la Documentation patrimoniale

Situation géographique

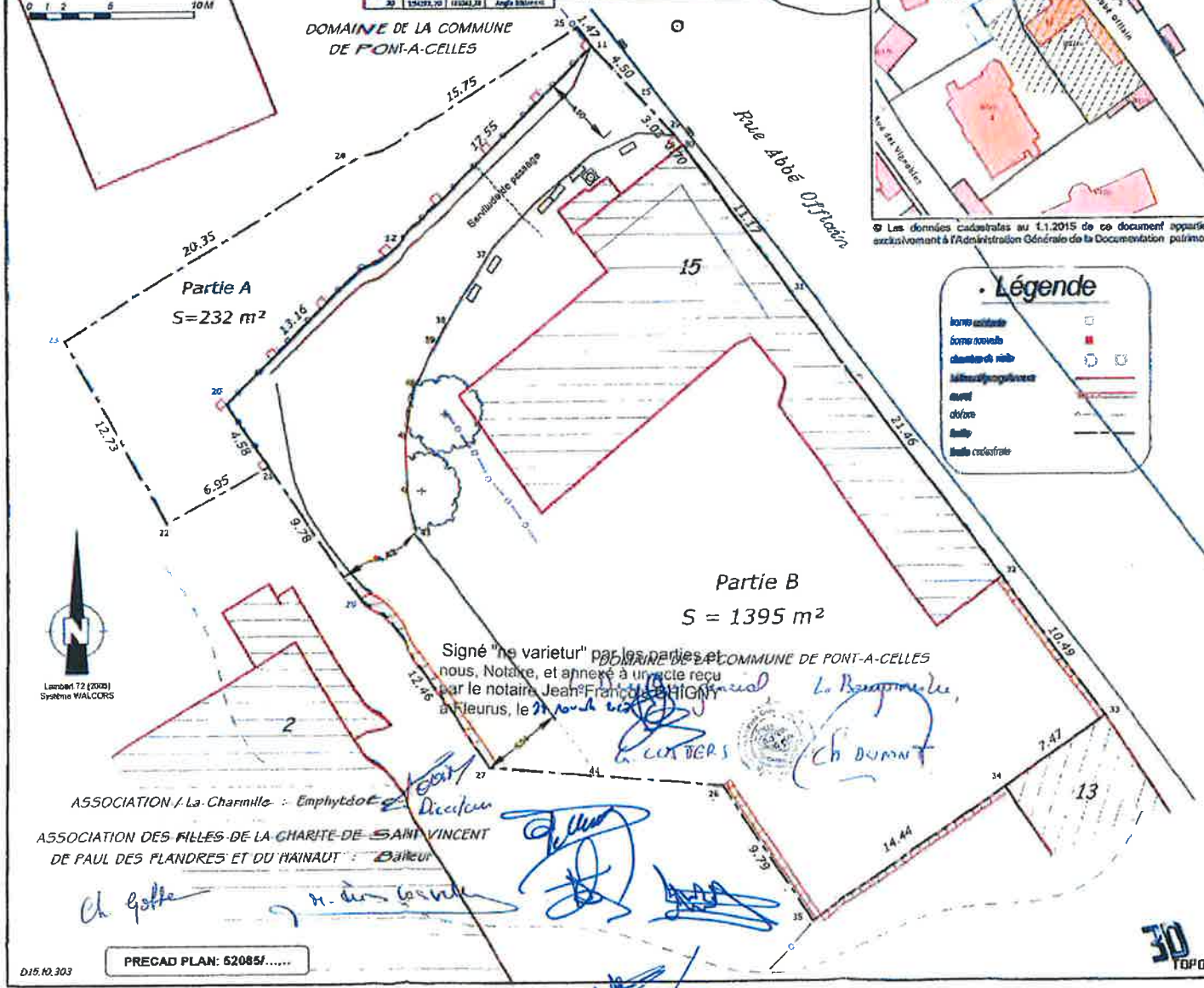

Légende

- bornes existantes
- bornes nouvelles
- chambres de visite
- bâtiments projetés
- mur
- clôture
- limite
- limite cadastrale

Le bien repris au présent plan de division est cadastré Pont-A-Celles 6ème Division Ex : Thiméon Section B

La Partie A, parcelles 221C partie, 215D partie et 222R partie, reprise sous liseré bleu, limitée par les points 20 à 25, 11, 12 et 20, a une contenance mesurée de:

232 m2 (2 ares 32 centiares)

L'habitation n°15 et terrain, parcelles 221C partie et 222R partie, repris sous liseré vert, limités par les points 29 à 35, 26 à 28, 21, 20, 12, 11, 15 et 29, a une contenance mesurée de :

1395 m2 (13 ares 95 centiares)

Il est créé une servitude de passage, limitée par les points 11, 15, 37 à 44, 27, 28, 21, 20, 12 et 11, reprise sous hachuré orange, sur le fond de la propriété de la Commune de Pont-à-Celles (parcelle 221C partie), au profit de l'Association / La Charmille et l'Association des filles de la Charité (parcelle 222R).

La situation cadastrale ne correspond pas à la situation de fait.
Le croquis des Grands Levés CR505 de 1985 modifie la limite du croquis n°14 de 1981 sans raison juridique. La superficie de la parcelle 221C est ainsi réduite de 500 m² sans raison.

Les limites telles que figurées ci-contre sont basées sur :

- Un croquis des Grands Levés CR505 de 1985 ;
- un croquis côté n°14 de 1981 ;
- la situation des lieux ;
- les présomptions d'usage sous réserve des droits des propriétaires des parcelles voisines.

3D TOPO
rue de Forchies 29, 6140 Fontaine l'Evêque
Tél. : 071/52.04.87 - Fax: 071/54.11.73
e-mail : 3D@3DTOPO.BE

Levé et dressé, le 25 août 2010
par Francis HANSEVAL,
Géomètre-Expert
Agrément environnement par le Tribunal de Première Instance de Charleroi
Carte Fédérale n° « CEO 62-223 »